



13^{ème} Festival de Céramique de Paris 11^{ème}
du 12 au 14 avril 2019
Salle Olympe de Gouges – 75011 Paris

d o s s i e r d e c a n d i d a t u r e

° Les céramistes ayant déjà exposé 2 fois devront laisser passer 3 éditions avant de présenter à nouveau leur candidature.

Nom, Prénom (*): _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Tél atelier : _____ portable : _____

Site internet : _____

Année de création d'atelier : _____

Statut professionnel : Artisan : _ Artiste : _ Auto-entrepreneur : _ Autre : _____

Etes vous adhérent à Ateliers d'Art de France : _____

Etes vous adhérent à l'ADAGP : _____

Etes vous adhérent à une association de céramistes : _____

Si oui, la quelle : _____

(*) Précision : pour les personnes travaillant à 2 : seuls les couples réalisant un travail à 4 mains pourront envoyer un dossier commun et bénéficier d'un seul stand.

Merci de compléter ce dossier en ligne avant le :

15 octobre 2018

° il devra être accompagné des documents demandés dont la liste suit
(les dossiers incomplets ne seront pas étudiés)

° vous devez impérativement prendre connaissance du règlement du Festival que vous devrez signer si votre candidature est retenue.

liste des documents à fournir

- 6 à 8 photos libres de droits et représentatives de ce que vous souhaitez présenter sur le Festival.
- Une photo de votre stand libre de droits.
- Ces photos devront être en version numérique JPEG (HD 300 DPI, taille 10 cm x 15 cm minimum et avec un poids maxi de 2 MO).
- En document WORD :
 - o Un texte de présentation de votre travail et/ou de votre parcours.
 - o Un curriculum vitae.
 - o Une liste des photos envoyées indiquant le nom des pièces, les matériaux et la technique utilisés, les dimensions et l'année d'exécution.
- Un justificatif récent de votre statut professionnel : attestation URSSAF ou Maison des artistes.
- **Si votre dossier est sélectionné**, il vous sera demandé :
 - o Deux chèques correspondant à la moitié du prix de votre stand (100,150 ou 200€)
 - o Le règlement du Festival signé.

Pour les documents numériques (photos et documents words) que vous joindrez à votre candidature, merci d'indiquer dans le libellé de chacun d'entre eux :

Nom – Prénom – Titre - ©

Envoyer tous ces documents via We Transfer (<https://wetransfer.com>)

à

festivaldeceramique@yahoo.fr

- si vous ne parvenez pas à enregistrer le PDF du dossier de candidature, il vous faudra l'imprimer, le scanner et nous l'envoyer en format JPEG

Date limite de réception du dossier : 15 octobre 2018

Règlement Intérieur du Festival de Céramique de Paris 11^{ème} 2019

Objet :

Festival de Céramique de Paris XIème
Salle Olympe de Gouges 15, rue Merlin Paris XIème
Organisé par l'association Terramicales avec le soutien de la Mairie du XIème
Ce salon est une exposition-vente à entrée libre

Candidature:

Tout exposant doit avoir réglé sa participation de 200 € pour les stands de 8 m2, 150 € pour les 6 m2 et 100 € pour les 4 m2, avant le début du festival.

Pour valider l'inscription, il est demandé deux chèques correspondant à la moitié de la somme. Le premier chèque sera encaissé en novembre 2018 et le second à l'issue du Festival.

En cas de désistement après le 10 janvier 2019 aucun remboursement du premier chèque ne pourra être réclamé, sauf cas de force majeure.

Responsabilité professionnelle

L'association Terramicales organise bénévolement ce salon au bénéfice des artistes et artisans d'art.

En conséquence, sa responsabilité ne saurait être engagée quant à la situation personnelle des exposants vis-à-vis de l'administration fiscale, des organismes sociaux et professionnels en cas de contrôle de la part de ceux-ci.

Produits

Les exposants ne peuvent exposer que les seuls produits de leur propre création et fabrication à l'exclusion de tout autre.

Ces produits devront être fidèles à ceux présentés dans leur dossier de sélection.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages (perte, vol, incendie...) subis par les produits : les exposants sont libres de contracter une assurance personnelle couvrant ces risques. Les prix affichés en début de salon devront être maintenus jusqu'au terme de celui-ci sans aucune possibilité de soldes.

Stands

L'implantation et la mise en place des stands sont assurées par les organisateurs (stands cloisonnés, rampes de projecteurs...). Chaque stand est pourvu de spots lumineux. Il est possible d'accrocher des étagères pas trop lourdes sur les parois à condition de reboucher les trous à la fin de l'exposition. Mobiliers : socles, tables et chaises sont sur option.

Chaque exposant doit mettre en valeur ses produits. Dans un souci d'unité visuelle, il est demandé aux exposants de présenter leur travail sur des stands dont la couleur dominante est neutre. Les tissus de recouvrement de stand sont interdits.

L'installation et le démontage des stands doivent se faire aux heures indiquées par les organisateurs avec interdiction de ré-emballage avant la clôture du salon.

Le numéro de stand ne devra pas être retiré, caché ou obstrué, ceci afin que le public puisse vous retrouver.

Présence

Le stand doit être tenu par son titulaire ou toute personne mandatée par lui après information aux organisateurs.

Afin d'harmoniser l'ambiance du salon, les exposants ne pourront avoir de musique individuelle sur leur stand.

Les exposants devront respecter la réglementation générale de la salle à savoir : interdiction de fumer, interdiction d'amener tout animal, de consommer de l'alcool, de manger, de respecter les horaires de montage et démontage.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité aucun client ni visiteur n'est accepté avant l'ouverture officielle du festival et en dehors des horaires d'ouverture.

Publicité

Les exposants recevront des affiches et des dépliants à adresser à leurs clients.

Par ailleurs, l'association Terramicales réunira ses compétences pour assurer la promotion de la manifestation auprès des médias.

Bon pour acceptation

Nom du signataire :

Date :

Signature :